

JOURNAL DE M. DUMAS, GOUVERNEUR DE L'ISLE DE FRANCE

Texte intégral du journal du Général Dumas, document coté 20J-133

Aux Archives départementales du Tarn et Garonne à Montauban.

Aller au sommaire du Journal => <http://www.pierre-poivre.fr/JOURNAL-DUMAS-SOMMAIRE.html>

Journal du mois d'août 1767

Du samedi 1^{er}.

Messieurs les officiers de la flûte du Roi *la Garonne* destinée à rester à terre pendant le premier voyage de ce vaisseau à Madagascar m'ont demandé des ordres de désarmement. Je les leur ai donnés. Je me suis aperçu pendant toute la traversée qu'il y avait peu d'harmonie dans cet état-major. M. de Vauquelin a ce qu'on appelle dans ce corps le péché originel¹. Les esprits des officiers embarqués avec lui se sont trop livrés à cette espèce de préjugé. Il y a eu hier une explication devant moi entre M. de Vauquelin et M. de Marigny dans laquelle j'ai porté la conciliation en parlant d'abord au nom du Roi et ensuite par forme de conseil.

M. Poivre a fait des dispositions pour la traite de Madagascar et pour le départ de la flûte. Je suis toujours étonné qu'il communique si peu avec moi sur les opérations, celle-ci a deux objets qu'il ne faut jamais diviser. L'objet de la traite qui est celui du moment et celui de la partie politique qui est pour le moment et pour l'avenir. C'est un fait de grande administration sans doute sur lequel nous devons nous concerter pour y envoyer des gens propres à la chose, et n'y envoyer que ceux-là.

En conséquence j'ai été sur le soir chez M. Poivre où j'ai trouvé beaucoup de monde dans la première pièce avec Madame. Après lui avoir fait ma cour un moment, j'ai demandé à voir M. Poivre pour parler d'affaires. Madame Poivre elle-même s'est donné la peine d'aller l'avertir ; mais au-lieu de me faire entrer dans son cabinet, il est venu me joindre dans le salon de compagnie où il n'a guère été possible de parler administration. Je lui ai demandé pourquoi il ne m'avait pas fait entrer dans son cabinet où nous aurions été tranquilles, il m'a répondu qu'on y étouffait. Cependant j'ai dit un mot de Madagascar pour lui inspirer que cet objet devait être traité entre nous. Je lui ai dit en présence de M. de Vauquelin que je donnerais au commandant de la flûte du Roi les ordres nécessaires pour que messieurs les officiers de la marine s'ils avaient besoin de quelque chose dans le lieu s'adressassent au chef de traite. J'ai ajouté que M. de Vauquelin serait chargé de faire une harangue au Roi Nègre du Fort Dauphin dans laquelle il lui expliquerait le changement que le Roi avait fait dans l'administration de ces îles, et la protection qu'il offrait à ses voisins qui étaient les anciens amis de la nation.

Et comme j'ai appris par le public que M. Poivre avait déjà nommé le Sr Glemet chef des traites et le Sr Berthaud saleur, un second saleur et un interprète, j'ai trouvé que cette multiplication d'employés qui n'est point de ma compétence devait comporter un sujet capable par ses connaissances et ses qualités de guider le chef de traite dans la partie politique, la plus importante aujourd'hui pour assurer le succès de l'autre. Sur quoi j'ai proposé à M. Poivre de mettre à la place de l'interprète qui est un soldat de la Compagnie des Indes, qui sait dit-on la langue malegasse [*sic*], mais qui n'a pas l'intelligence suffisante pour embrasser tout l'objet, un homme toujours en sous-ordre de qui on peut attendre mieux ; ayant entendu parler d'un nommé Nicolle, je lui ai demandé s'il le connaissait, il m'a répondu que non, et nous sommes convenus de nous en informer.

¹ Vauquelin était « officier bleu », sans naissance ni fortune. Rémi Monaque écrit : « Pendant la guerre de Sept Ans, la marine royale manquant d'officiers avait délivré des brevets temporaires à de nombreux capitaines marchands. Vauquelin reçut ainsi le commandement de plusieurs frégates et se couvrit de gloire à Louisbourg d'abord, à Québec ensuite. Cette brillante conduite lui valut d'être « activé », faveur rare pour un roturier, et de recevoir le grade de capitaine de brûlot en 1761 puis de lieutenant de vaisseau en 1764 ». (*Les dernières années de Vauquelin*, In Revue historique des Armées, n°1/1984)

Jusqu'à présent dans ce que je propose à M. Poivre, je ne trouve pas de résistance absolue, mais seulement une sorte de contrainte qui semble annoncer qu'il voudrait être autorisé à opérer seul dans les choses qui nous concernent tous deux, il semble même qu'il ne met à la communication entre nous qu'une sorte de complaisance : elle est cependant très nécessaire, et il est à craindre qu'elle ne devienne difficile car en ne venant pas chez moi, s'il s'obstine à me recevoir en public et jamais dans son cabinet, il ne sera pas possible de traiter d'affaires.

Le journal d'administration que je lui proposai de tenir à son arrivée était une forme qui nous eut rapprochés tous les jours et qui eut bien développé aux yeux du Ministre nos intentions et nos principes respectifs.

Ce matin le Conseil supérieur a tenu séance, M. Poivre a indiqué à lundi matin assemblée solennelle où après avoir entendu la messe du St Esprit le Conseil sera tenu à huis ouvert. Il se propose de faire un long discours ; comme je crois qu'il convient que j'ouvre la séance j'en ferai un très court.

Du dimanche 2.

J'ai fait l'inspection des 12 premières compagnies de la Légion. Je ne puis pas être mécontent de la forme que prend cette troupe ; mais la lenteur qu'il faut mettre à la pratique des premiers principes m'effraie dans les événements à prévoir. Il y a trop à créer dans cette colonie.

J'ai été visiter l'île aux Tonneliers. Au journal de reconnaissance, page .

Sur le soir j'ai été chez M. Poivre pour lui parler de la prise de possession du port et des maisons estimées nécessaires, car il me semble que par nos instructions nous devons nous communiquer ensemble sur ces objets et qu'ils sont de notre compétence commune.

M. Poivre avait déjà été visiter le port tout seul, ainsi que toutes les maisons, hôpital et magasins. Il est convenu que cette prise de possession nous regardait tous deux et que le Ministre s'en rapportait sur ce qu'il conviendrait de prendre ou de laisser à ce qui serait déterminé entre nous. Je lui ai aussi parlé d'un particulier qui a fait faire des ornements pour les nègres de Madagascar en argent faux. Je lui ai demandé s'il n'y avait point à cela d'inconvénient et si cette supercherie découverte par les naturels du pays ne pourrait pas décréditer la nation. Il n'a pas fait grande attention à cela. Si l'objet de la traite me regardait, je n'en permettrais pas la vente parce que quoique M. Poivre se propose d'obliger le traitant à vendre ces sortes de choses pour argent faux, il est fort à craindre que son ordre soit mal exécuté et j'en dirai encore une fois mon avis, car l'objet politique pourrait en souffrir.

Je lui ai ensuite demandé son avis sur le nombre de chevaux que nous prendrions dans les écuries de la Compagnie pour le compte du Roi. Il n'y en a qu'un en état de servir. C'est un cheval qui vaudrait en France environ trois louis, le reste ne vaut pas la nourriture ni au vert ni au sec. Il a cependant été décidé que nous en prendrions trois ; un pour M. Dubreuil qui lui est nécessaire pour la reconnaissance de l'île et deux pour moi. M. Poivre croyait que selon l'usage de la Compagnie le Roi entreprendrait ici une écurie pour l'usage de ceux qui sont employés à son service ; mais je lui ai dit que cela était sujet à trop d'abus. Ces deux chevaux seront dès ce moment à ma charge et je les rendrai au Roi dès que j'aurai pu me pourvoir de tous ceux qui me sont nécessaires, ce que je ne puis faire dans le moment présent, n'étant point en état d'acheter des chevaux qui valent 100 livres en France, 1000 écus comme ils se vendent ici.

M'apercevant de plus en plus que M. Poivre va en avant sans me consulter sur beaucoup de choses desquelles nous avons à rendre compte par des lettres communes comme sur la visite du port qu'il a faite tout seul sans m'en parler, ni avant, ni après, je lui ai dit que nous ne nous communiquions pas assez ; que sur les choses qui nous concernent tous deux nous ne devons jamais aller en avant sans être convenus ensemble de l'utilité et de la forme, que la confiance qui doit régner entre nous devrait être telle pour le bien du service que même dans les choses qui regardent chacun de nous en particulier nous nous demandassions mutuellement notre avis, et j'ai ajouté que c'est ainsi que j'en userai dans ce qui est de ma seule compétence. Cette explication dans laquelle j'ai mis toute l'honnêteté et la bonne foi possible ne pouvait pas avoir un mauvais effet, et comme j'ai su qu'il avait donné l'ordre d'assembler les Noirs demain pour choisir ceux que nous devons prendre pour le Roi, je l'ai prévenu que je m'y trouverais.

La manière semblerait annoncer qu'il voudrait avoir l'air ici d'un administrateur en chef indépendant et unique, en acquiesçant même il met dans le commerce cette contrainte cruelle dont j'ai à me plaindre depuis son arrivée à Lorient et dont la cause subsiste malgré ce que M. Dubuc m'a marqué par sa lettre du 21 mars.

Du lundi 3.

Le both *l'Heureux* commandé par le Sr Hery est parti pour aller à l'île Rodrigue chercher des tortues.

Cette île de Rodrigue selon les informations que j'ai prises est d'une grande ressource pour la subsistance des hôpitaux. La pêche des tortues de mer y est abondante, les tortues de terre n'y sont pas rares encore, quoiqu'on en tire continuellement et quoique l'escadre de Cornik [Pamiral Cornish] qui y a resté pendant trois mois en 1761 l'ait ravagée. On peut y faire beaucoup d'huile de poisson, et depuis quelques temps on trouve souvent des baleines mortes sur le rivage, ce qui ferait croire qu'elles fréquentent ce parage. Je m'en assurerai par la suite et j'irai visiter cette île le plus tôt que je pourrai.

La Légion a passé la revue du commissaire, j'ai ordonné qu'elle fut faite avec la plus scrupuleuse attention et pour établir un ordre de service qui exclut tout abus dans les temps où mes occupations ne me permettraient pas d'entrer dans de si menus détails, j'ai voulu que les compagnies étant en haie sur la place y restassent après avoir passé la revue, tandis que le commissaire irait avec le major passer en revue les gardes, les hôpitaux et les malades au quartier.

Après midi, je me suis transporté sur le port avec M. Poivre où il a passé en revue les ouvriers blancs entretenus qu'il a conservés. Cette opération était de sa compétence seule, je me suis promené sur le port tandis qu'il l'a faite.

Nous avons ensuite passé en revue les Noirs que la Compagnie y entretient pour en choisir 240, nombre arrêté par M. Poivre pour ce service.

Nous nous sommes attachés à ne prendre que des hommes bien en état de servir et avons repoussé tout ce qui nous a paru trop vieux ou menacé d'infirmité. Comme tous ces gens-là sont mariés il a fallu prendre les femmes ; nous nous sommes appliqués à choisir celles qui ont des enfants, et, autant que le choix des hommes l'a permis, nous avons repoussé les stériles.

Cette opération continuera et pourra finir demain. Je la crois bien faite, mais j'ai lieu de penser que ma présence n'y à pas été inutile.

M. de Vauquelin m'a informé qu'ayant à faire un voyage à Madagascar pour transporter des bœufs, il était convenu avec M. Poivre d'appeler à son bord les officiers de la marine de la Compagnie des Indes qui se trouvent dans ce port et qui ont pratiqué ces traites pour savoir d'eux le moyen de tirer de la flûte *la Garonne* le meilleur parti possible pour bien remplir cet objet. Je l'ai prié de me faire avertir du jour et de l'heure pour me trouver à cette espèce de conseil. Si M. Poivre s'y transporte nous irons ensemble, sinon il est à propos que l'un de nous s'y trouve comme partout où l'on discute le moyen et la manière de bien servir le Roi.

Du mardi 4.

M. Bourdier médecin est venu ce matin me communiquer un mémoire qu'il a fait sur la nécessité de reprendre la pharmacie de l'hôpital aliénée par la Compagnie des Indes depuis l'édit du mois d'août 1764.

J'ai été étonné que cela souffre des difficultés car M. Poivre m'en avait parlé il y a quelques jours publiquement comme d'une chose qu'il avait décidée, peut-être aurait-il mieux fait de délibérer avec moi sur le parti qu'il y avait à prendre. Le mémoire du Sr Bourdier m'a paru mériter quelque attention. Je lui ai dit d'en conférer avec M. Poivre qui m'en parlerait sans doute.

Un mal aux dents pour lequel je m'en suis fait arracher une ne me permettra pas d'assister aujourd'hui à la revue et au choix des Noirs que le Roi doit prendre dans ceux de la Compagnie des Indes pour le service du port.

Immédiatement après dîner M. Poivre est venu chez moi avec un air beaucoup plus aisé qu'à l'ordinaire. Nous avons parlé avec la confiance dont je lui ai toujours donné l'exemple ; je lui ai dit que le public s'apercevait que nous ne communiquions pas assez ensemble, que son air de froideur et de contrainte n'avait pas échappé aux yeux observateurs, non plus que mes attentions pour lui et mes égards. Il a répondu à tout cela d'une manière satisfaisante, j'espère qu'il réfléchira à la conduite extérieure que nous devons tenir ensemble et à la manière dont nous devons exécuter les ordres du Roi dans les choses qui sont de notre compétence commune dans lesquelles ni l'un ni l'autre ne devons prendre aucun parti déterminé sans en avoir conféré ensemble et avoir pris une résolution. D'aujourd'hui seulement je commence à espérer que le concert s'établira entre nous.

M. de Vauquelin est venu me dire que demain la visite de la flûte *la Garonne* serait faite par les experts en fait de traites de Madagascar sur les trois heures après midi.

Le capitaine du port m'a rendu le même compte ; il est bien extraordinaire que M. Poivre seul ne me dise mot sur ces choses-là.

Du mercredi 5.

Pour la première fois je mettrai demain couteau sur table. J'ai été ce matin chez M. et Mme Poivre pour les prier à dîner avec un nombre de personnes que j'ai assorti de tous les états de cette colonie.

J'ai demandé à M. Poivre s'il irait à bord de la flûte, il m'a répondu qu'il n'irait pas, et je lui ai dit que mon dessein était de m'y trouver, que les vaisseaux du Roi méritaient cette attention de notre part de voir par nous-mêmes tout ce qui pouvait les concerner.

J'ai parlé à M. Poivre d'une salle d'armes. La Compagnie n'en avait qu'une très petite où les armes sont en fort mauvais état et l'on tenait en caisse ce qu'elle ne pouvait pas contenir. Je lui ai offert une chambre dépendante des écuries du gouvernement qui m'a paru propre à cela et dont je puis me passer. J'ai trouvé qu'il a traité assez cavalièrement cette partie du service. Il m'a demandé quel espace il me fallait pour cela, comme s'il eut été question d'un besoin qui m'eut été personnel. Nous avons parlé d'une armurerie. Il voulait la placer dans les écuries du gouvernement, à l'endroit destiné à faire coucher mes nègres. Il m'a dit là-dessus des choses de l'autre monde, et m'a parlé enfin comme s'il eut été porteur d'un ordre du Roi pour me resserrer dans le logement que je dois occuper.

Cela est d'autant plus extraordinaire que ne m'ayant rien dit sur la distribution des bâtiments du Roi et ayant pris pour lui toute cette partie de bâtiment qui forme avec sa maison la place à gauche du gouvernement, j'aurais cru manquer d'égard pour lui si je m'étais informé en quoi consiste tout ce logement.

A trois heures après midi, je me suis transporté à bord de la flûte *la Garonne* où se sont trouvés les Srs Merven, etc.

Du jeudi 6.

J'ai donné à dîner à 25 personnes choisies dans tous les ordres des citoyens de la colonie. M. et Mme Poivre ont eu les honneurs du festin que j'ai fait de mon mieux.

Après le café M. Chevreau m'a pris en particulier et m'a dit qu'il avait parlé à M. Poivre sur les différentes opérations qui pouvaient le concerner, lui et M. Gonet, qu'il lui avait proposé de s'assembler chez moi une ou deux fois la semaine pour raisonner sur tout ce qui pouvait concerner l'administration, et que M. Poivre lui avait dit de m'en parler.

J'ai dit à M. Chevreau qu'il ne devait point y avoir de porte-parole entre M. Poivre et moi, que nous étions faits pour nous communiquer à toute heure et à tout moment, que lorsqu'il me parlerait de cet arrangement il ne trouverait point de difficulté de ma part, mais qu'en tout temps je lui dirais ma pensée sur ce qui le regarderait en particulier comme sur ce qui nous regarderait tous deux.

M. Chevreau ayant insisté sur ce projet de conférence entre lui, M. Gonet, M. Poivre et moi, je lui ai répondu que je ne croyais point que ces conférences fussent dans l'ordre prescrit, que toutes les opérations qui concernaient messieurs les commissaires étaient subordonnées à M. l'Intendant, personnellement et exclusivement, et que je n'aimerais pas à me mêler de ce qui ne me regardait pas ;

mais que lorsque ces opérations auraient quelque rapport avec l'administration générale, ce serait à M. Poivre d'en référer avec moi sur le compte qui lui en aurait été rendu.

Sur quoi M. Poivre s'étant avancé et nous trouvant sur cette conversation, je lui ai répété les mêmes choses et il en est convenu avec moi.

Notre conversation continuant je lui ai répété ce que je n'ai cessé de lui dire depuis mon arrivée que nous ne communiquions pas assez ensemble, que je le voyais aller de l'avant sur beaucoup de choses sur lesquelles il conviendrait que nous eussions conféré préalablement, que la visite de la flûte du Roi *la Garonne* par lui ordonnée était un fait dont il fallait m'instruire en ma qualité de commandant du port, et que je l'aurai ignoré parfaitement si le capitaine du port et le commandant de la rade qui sont directement sous mes ordres ne m'en avaient rendu compte en faisant le devoir de leur charge.

Je lui ai dit que les limites des pouvoirs étant expressément marquées dans le mémoire du Roi qui nous sert d'Instructions et dans l'ordonnance concernant le gouvernement civil, il ne me verrait jamais me mêler que de ce qui me concerne, mais qu'il y avait une sorte d'indécence que je n'apprisse que par le public les arrangements qu'il prenait sur ce qui nous regarde tous deux.

M. Poivre après avoir fait toutes ses dispositions pour prendre le port et l'avoir annoncé sans m'avoir consulté, m'a dit qu'il y trouvait de grandes difficultés par les grandes dépenses dans lesquelles cette prise de possession constituait le Roi, et qui n'avaient pas été prévues dans la masse et dans la distribution des fonds. Il a ajouté qu'il croyait qu'il fallait laisser tous les ateliers à la Compagnie avec l'entière manutention de la main-d'œuvre, et se contenter de l'honorifique jusqu'à nouvel ordre du Ministre.

J'ai répondu que ne m'ayant point parlé de cette affaire jusqu'à ce jour, je n'y avais point réfléchi, qu'elle était cependant de nature à mériter toute notre attention, que s'il le voulait nous en raisonnerions ce soir dans son cabinet à tête reposée : cela m'a fourni l'occasion de revenir au journal d'administration dont je lui ai parlé tant de fois, et de lui dire que ce journal en commun était une pièce qui me paraissait si essentielle que j'étais persuadé que lorsque nous l'aurions envoyé au Ministre il la jugerait nécessaire à l'administration de toutes les colonies et qu'elle entrerait alors dans les ordres qu'on donnerai aux gouverneurs généraux et intendants ; qu'un tel journal serait le garant, la pièce justificative et la sanction de nos journaux particuliers, au lieu que sans lui ces journaux particuliers se trouveraient à certains égards de contradiction comme cela est arrivé à M. de Vaudreuil, à M. de Lally et à M. d'Aché qui sur le même fait ont avancé des assertions contradictoires. M. Poivre est convenu de tout et j'espère que ce journal sera commencé ce soir.

En suivant cette conversation, je lui ai parlé du tarif des marchandises de la Compagnie qui tardait trop à paraître et qui tient tous les citoyens en échec sur l'empêchement des choses les plus nécessaires ; il m'a répondu qu'il allait paraître incessamment mais je n'ai pu m'empêcher de lui témoigner qu'il eut été nécessaire que la manière de procéder à la confection de ce tarif eut été arrêtée entre nous, que sur une matière si importante à l'intérêt de chaque particulier je ne devais pas avoir l'air d'un homme étranger à la chose et que dans l'opinion que je n'ignorais pas qu'il avait du Sr Deribes [ou Desribes] procureur général, dans la méfiance où le public et chaque particulier était à son égard, je ne revenais pas de mon étonnement de voir qu'il eut choisi un tel homme pour vérifier les factures de la Compagnie, de concert avec les agents de son Bureau de Commerce ; que c'était dans les choses qui intéressaient le public et chaque particulier qu'il fallait employer des hommes d'une réputation intacte et qui par une bonne conduite eussent réuni les suffrages. M. Poivre m'a répondu qu'il était malade lorsqu'il avait chargé le Sr Deribes de cette vérification et qu'en cela il n'avait fait que dire oui à ce qui lui avait été proposé, mais que ce tarif n'était point encore arrêté et qu'il se proposait de faire vérifier les pièces sur lesquelles il aurait été dressé avant de l'approuver.

Ce tarif devant être muni de sa signature et de la mienne comme toute ordonnance de grande police, il est nécessaire que la discussion en soit faite en commun, mais M. Poivre l'a toujours en avant comme s'il était seul chargé de la besogne.

Devant conférer ce soir avec M. Poivre sur ce qu'il y a à faire dans la prise de possession du port, il y a à observer que l'administration de la Compagnie des Indes a paru placer sa confiance dans M. Poivre tant pour ses intérêts présents que pour ses vues pour l'avenir, et la manière dont il s'est conduit au sujet du jardin et de la pharmacie aliénés depuis l'édit du Roi du mois d'août 1764, m'aurait fait

presqu'apercevoir que M. Poivre s'appliquait à mettre en avant un air de grande impartialité sur ce qui regardait la Compagnie, mais que la réflexion le ramenait ensuite à ne pas contrarier même les opérations qu'il avait blâmées hautement et qu'il met à cela des ménagements très sensibles.

L'histoire du port ressemblerait aussi à cela. Il dit ouvertement depuis son arrivée qu'il le prend pour le compte du Roi sans en avoir conféré avec moi, et aujourd'hui seulement il me communique les embarras et les difficultés qu'il y trouve ; la raison qu'il allègue est l'argent qu'il en coûtera, mais il n'aperçoit pas qu'ayant à prendre dans les ateliers de la Compagnie tous les besoins du Roi en main-d'œuvre quelconque, les frais de six mois excéderaient de beaucoup ceux de la prise de possession du tout.

A 7 heures du soir M. Poivre est arrivé chez moi au retour de sa promenade comme je me disposais à aller chez lui. Nous devons traiter de la prise de possession du port et la manière dont il fallait y procéder, mais m'ayant communiqué d'abord une lettre du Bureau de Commerce qu'il m'a dit avoir reçu hier, jour de sa date, et dont copie est dans notre journal d'administration, il a été sursis à cette délibération jusqu'à la communication des instructions dont cette lettre fait mention, pour y avoir tel égard que l'état des choses et le service du Roi le peuvent permettre.

Ces instructions de l'administration de la Compagnie des Indes à ses agents dans cette île ne peuvent être que le résultat du nouvel arrangement proposé par la Compagnie des Indes à M. le Duc de Praslin après mon départ de Paris, que j'ai demandé à M. Dubucq par ma lettre du 1^{er} mars et que M. Poivre refusa de me communiquer à Lorient, sur quoi j'écrivis au Ministre le même jour.

Ce que j'avais prévu par cette lettre est arrivé, n'étant point instruit des ordres du Ministre, nous nous trouvons dans le cas d'être arrêté dans nos opérations par les agents de la Compagnie des Indes qui se trouvent mieux instruits que nous. M. Poivre qui m'a dit à Lorient que ces nouveaux arrangements entre la Compagnie et le ministre lui avaient été remis par la Compagnie des Indes et que c'était une pièce de confiance d'elle à lui qui n'avait point de rapport à notre administration commune, sait seul de quoi il s'agit, mais il ne m'en dit mot.

Cependant instruit comme il l'est si ces nouveaux arrangements faits après mon départ s'opposent à ce que nous prenions ici les maisons indispensablement nécessaires à la prise de possession du Roi, pourquoi a-t-il dit hautement depuis plus de huit jours qu'il prendrait le bureau des livres pour en faire le palais où se rendrait la justice ? Pourquoi a-t-il passé les Noirs du port en revue ? Pourquoi en a-t-il choisi 240 pour le service du port ? Pourquoi ayant reçu cette lettre hier ne m'en a-t-il rien dit à l'issue du dîner lorsque nous avons parlé de tout cela ? Pourquoi M. Denis a-t-il tant tardé à écrire cette lettre ? Car personne n'ignore depuis plusieurs jours que le Bureau des livres est destiné à être le palais.

Il y a trop longtemps que je soupçonne M. Poivre d'être ici l'homme de la Compagnie ou plutôt l'homme de l'administration de la Compagnie, sans oser m'avouer à moi-même ce soupçon, il est temps de le consigner dans mon journal pour acquérir la liberté de réfléchir sur tout ce qui se présentera de relatif à cette idée, qui ne peut être justifiée que par une marche oblique de la part de M. Poivre tandis que la ligne directe est la seule que nous ayons à suivre dans ce que nous avons à faire pour le bien du service du Roi.

La proposition d'expédier un vaisseau tandis que nous n'avons encore pu prendre connaissance de rien, tandis que si dans des conversations vagues et peut-être de la part de gens suspects nous avons saisi quelques parti, en vérité nous n'avons encore conféré sur rien. L'opinion de M. Poivre que l'on pourrait engager le Bureau de Commerce à expédier un vaisseau qui ne coûterait rien au Roi, tout cela mérite d'être approfondi, pesé et réfléchi, la suite détruira ou justifiera mes soupçons et dans le premier cas je consignerai sur le registre l'aveu de mon erreur.

Du vendredi 7.

Notre journal d'administration ayant dû commencer hier au soir, nous contentant dans notre conférence de prendre note des matières et ayant proposé à M. Poivre de se charger de les rédiger il me dit qu'il ne lui était pas possible, que nous perdriions trop de temps à cela. Je me chargeai d'en faire une minute que je lui ai envoyé ce matin par mon secrétaire ; quelques temps après il me l'a renvoyée avec des notes qui annoncent la précaution, la méfiance et un peu d'humeur.

Je me suis transporté chez lui, nous sommes convenus de tout, j'ai fait une autre minute sur les notes qu'il avait ajoutées à la première, et je la lui ai envoyée cachetée pour voir s'il l'approuverait.

La feuille contenant la première minute avec les notes est en liasse sous la cote a.

A 6 heures du soir nous nous sommes rencontrés à la promenade, je lui ai demandé s'il approuvait la minute de notre journal comme je l'avais rédigée, il m'a dit que oui, qu'elle était fort bien, sans doute qu'il me la renverra ce soir ou demain matin.

En rentrant chez moi j'ai trouvé M. Desforges de retour de la campagne. M. Denis chef du Bureau de Commerce est venu le voir ; je lui ai demandé en conversation ouverte pourquoi il ne nous avait pas plus tôt communiqué les instructions particulières qu'il a de la Compagnie sur la prise de possession du Roi. Il m'a répondu que M. Poivre les avait. Cela serait bien extraordinaire, lui ai-je dit, car dans ce cas votre lettre d'avant-hier serait inutile, et M. Poivre s'est chargé hier au soir en délibérant avec moi sur les matières de vous en demander communication pour y avoir l'égard que permettront l'état présent des choses et les besoins du service du Roi.

« M. Poivre ne me l'a point demandé, a répondu M. Denis, mais à son arrivée j'ai voulu les lui communiquer, il m'a dit qu'il en avait copie. – Les instructions s'accordent-elles avec celles que le ministre a données à M. Gonet et à M. Dubreuil ? – Non pas, a dit M. Desforges, elles sont très différentes à beaucoup d'égards. »

Pourquoi M. Poivre met-il cette sorte de réticence en matière de service ? J'éviterai sur tout dans user de même avec lui et de lui laisser deviner que je l'aperçois dans sa conduite ; c'est dans cet esprit que dans le premier article de notre journal commun j'ai exprimé le peu de confiance que nous devons avoir en la Compagnie des Indes, pour être toujours en droit de prendre des précautions et d'user de méfiance avec elle sans que M. l'Intendant puisse soupçonner qu'il y entre pour rien.

Du samedi 8.

M. Poivre m'ayant envoyé les instructions de l'administration de la Compagnie des Indes à son Bureau du Commerce dans cette île, j'ai demandé à M. Gonet communication des instructions qui lui avaient été données à son départ ; et ayant trouvé dans ces instructions respectives des contradictions sur plusieurs objets, j'ai jugé que ces changements étaient l'effet du nouveau mémoire présenté par la Compagnie des Indes à M. le Duc de Praslin dont M. Poivre m'avait parlé à Lorient et sur lequel comme il est marqué dans un autre article de ce journal, j'écrivis à M. le Duc de Praslin et à M. Dubucq pour demander communication de ce qui avait été arrêté par le Ministre à cet égard.

Je n'ai pas pu assister au Conseil où il a été arrêté sur l'avis que j'avais ouvert à la dernière séance, de nommer un comité pour accommoder toutes les affaires concernant les dettes. Cet objet mérite toute l'attention du gouvernement, je suis persuadé qu'il y a des moyens à prendre que l'équité avouera pour sauver les débiteurs sans faire tort aux créanciers. Je m'instruirai à fond sur cette affaire qui sera la matière d'un mémoire que je communiquerai au Conseil supérieur.

M. Poivre m'a envoyé aujourd'hui une permission pour le Sr Guibillon de s'embarquer pour aller aux Indes. Cette permission expédiée au nom de tous deux était munie de sa signature et m'était envoyée pour y ajouter la mienne. Elle est en liasse cotée B. J'expliquerai à M. Poivre que cet objet est de ma seule compétence suivant l'article 4 de l'ordonnance sur le gouvernement civil.

J'ai été chez M. Poivre, le résultat de notre conférence sur la lettre qui lui a été écrite par le Bureau du Commerce et autres objets relatifs est expliqué dans le journal d'administration et comme nous avons jusqu'au 1^{er} septembre pour nous charger de la manutention du port, il n'y aura point de difficulté à attendre jusqu'à ce temps-là l'arrivée du brigantin du Roi *le Vigilant* ou de la flûte *l'Ambulante* ou du navire de la Compagnie des Indes *l'Outarde* qui sans doute nous porteront des ordres là-dessus. Ce sera mon avis ce soir dans la conférence que nous aurons avec M. Poivre chez qui je me propose de passer avant qu'il vienne souper chez moi.

A 10 heures du soir. J'ai été plus content qu'à l'ordinaire de la manière dont M. Poivre a traité avec moi. Il y a mis plus d'honnêteté et moins de contrainte, j'espère réussir à la faire disparaître par la franchise que je continuerai de mettre dans toutes mes démarches.

Du dimanche 9.

Il a été signalé deux petits vaisseaux. Il y a apparence que c'est *le Vigilant* et *l'Etoile du matin*.

Du lundi 10.

Ce matin le Conseil supérieur a tenu séance où le rapport des lettres patentes du 25 janvier 1767 a été oui et l'enregistrement ordonné.

Dans plusieurs occasions je m'étais aperçu qu'en prenant les avis, M. Poivre allait en avant sans attendre le mien, j'avais trouvé à cela un air de légèreté qui ne convient pas entre gens en place surtout dans un Conseil de justice ; mais aujourd'hui je n'ai pu m'empêcher de lui témoigner que je m'en apercevais.

Il était question de délibérer sur deux chefs.

1°. De proroger le terme de deux mois donné pour le visa à trois différents termes. Le plus court pour les habitants de l'île, un plus long pour ceux qui se trouvaient au moment de la publication en Asie ou aux côtes d'Afrique, et enfin un terme de 18 mois pour ceux qui étaient partis en France par les derniers vaisseaux avant notre arrivée.

2°. Il s'agissait de déterminer l'exception des ordonnances et récépissés pour gages et pour fourniture de grains.

Il était nécessaire pour délibérer sur ces matières que non seulement M. Poivre et moi fussions présents au Conseil, mais encore que nous y fussions du même avis.

Il prononçait déjà l'arrêté sur les termes du visa, qu'il ne m'avait pas demandé et qui était nécessaire puisque l'ordonnance prescrit que dans ces occasions il faut que nous assistions tous deux au Conseil et que nos avis soient conformes, et au lieu de 9 mois que l'on allait accorder aux habitants actuellement présents dans l'île j'ai opiné pour six qui a paru à tout le monde le terme nécessaire et suffisant.

M. Poivre a également oublié de prendre mon avis en délibérant sur le 2° chef.

Il s'agissait de faire des remontrances pour l'exception à faire des récépissés de grains et ordonnances de gage dans l'exécution des lettres patentes concernant les billets. Il a fallu le prier en plein Conseil de prendre mon opinion avant de prononcer, et au lieu de déterminer des remontrances pour prendre cette exception dans la généralité comme l'avis allait passer, il a été arrêté conformément au mien qu'elle ne devait s'entendre que depuis l'époque de 1763 où la Compagnie a donné des ordres formels pour l'explication [*ou plutôt* l'exception] à faire dans les récépissés et leur paiement en suspendant le paiement de toutes les dettes antérieures.

Ces inattentions de M. Poivre à mon égard sont-elles l'effet d'un caractère simple qui met peu de forme dans les choses, ou bien serait-il affecté pour diminuer le poids de ma présence au Conseil ? Si cela était il pourrait déjà s'être aperçu de la difficulté qu'il rencontrerait dans ce projet.

Après le Conseil j'ai proposé à M. Poivre une conférence pour ce soir, il m'a dit qu'il passerait chez moi à 5 heures, et je lui ai offert de passer chez lui.

A 7 heures M. Poivre en entrant dans mon cabinet m'a dit « *Vous m'avez fait faire hier un pas de clerc ; - En quoi ? - Au sujet de l'Anse Courtois. - Point du tout j'ai eu soin de vous mettre sur la voie pour vous empêcher de le faire* ». Voici le fait.

Le 30 juillet il nous fut présenté requête par M. d'Harembure [ou d'Harambure], de Chemillé et de Lamerville pour leur concéder entre eux trois un terrain à quatre pas d'ici appelé l'Anse Courtois. Je répondis, nous ne connaissons point encore les terrains que nous pourrions concéder et ceux que nous serons obligés de réserver. Si nous concédons celui-là, la date de votre demande vous acquiert toute préférence, nul ne l'aura sur vous par toutes sortes de raisons. J'ignore la réponse que leur fit M. Poivre, mais je la suppose à peu près la même.

Le terrain en question peut être utile au Roi dit-on pour tenir les troupeaux de bœufs qui viendront de Madagascar et c'est l'usage auquel la Compagnie l'a toujours employé.

Hier étant entré chez M. Poivre, j'y trouvai M. de Lamerville et comme nous étions à causer avec M. l'Intendant, il s'approcha pour réunir nos suffrages et nous engager à lui faire une réponse plus positive.

Je répondis que dans les terrains à concéder j'avais à observer si le défrichement pouvait être nuisible à la défense de la colonie, si ce terrain pouvait être nécessaire aux fortifications ou aux communications, que le terrain en question n'étant utile à rien de tout cela, c'était à M. l'Intendant à voir s'il n'était pas nécessaire au Roi dans les détails dont il était chargé pour y faire nourrir des troupeaux ou y faire exploiter des bois. M. l'Intendant répondit que non, et M. de Lamerville prit acte de la parole donnée de sa concession.

Je crois que ma question à M. l'Intendant était faite pour le mettre sur la voie, et qu'elle me met à l'abri de tout reproche. Il en est convenu en me disant qu'il n'y avait pas fait attention.

Après mon arrivée ici la cherté étonnante de tout ce qui se vend et s'achète m'a alarmé. Comment acheter vingt Noirs qu'il me faut à ma maison cent pistoles ? Comment acheter huit ou dix chevaux à mille écus et le courant à proportion ?

Je calculai que j'emprunterais au Roi les Noirs indispensablement nécessaires pour me servir et que je les lui rendrai lorsque j'en aurais fait venir de Madagascar.

A l'égard des chevaux je me proposai d'avoir par la même voie autant de Noirs qu'il me faudrait de chevaux pour en envoyer faire l'échange à Bourbon, et pour cela je me proposai d'acheter des effets de traite pour faire faire les emplettes.

En raisonnant avec M. Poivre sur cet article dont nous avons déjà parlé quelques fois, nous sommes convenus que n'étant point en état ni l'un ni l'autre de faire les avances nécessaires pour notre établissement, nous prendrions selon ce premier plan le nombre de Noirs nécessaire pour nos deux maisons, mais qu'au lieu de faire faire une traite particulière pour remplir notre objet ce qui pourrait donner un air d'affaire, nous prendrions sur le nombre des nègres qui viendraient de Madagascar pour le compte du Roi ceux qui nous seraient nécessaires au prix que ces Noirs reviendraient au Roi, après avoir fait l'estimation générale de la cargaison, que nous en userions de même pour un certain nombre de bœufs nécessaires à notre consommation, et que nous rendrions un compte exact à M. le Duc de Praslin de cet arrangement.

Du mardi 11.

Le travail de cette journée est contenu dans le journal d'administration.

Du mercredi 12.

M. Poivre ayant fait dresser des instructions pour le Sr Glemet régisseur des traites à Madagascar les lui a remises en lui disant de me les communiquer.

Il me semble que pour agir de concert en matière si intéressante il faudrait avant d'exécuter se communiquer réciproquement ses dispositions afin de marcher parallèlement. J'ai cru devoir faire part à M. Poivre de quelques réflexions que j'ai faites sur ces instructions et je lui ai remis le mémoire qui est sous la cote C.

Les détails de la traite de Madagascar regardent M. l'Intendant personnellement et exclusivement, mais l'objet vu dans sa généralité est un fait de grande administration.

Je pense qu'il fallait donner des instructions signées de nous deux à M. de Vauquelin et de même une instruction commune au régisseur des traites. Par ce moyen tout serait dirigé d'après les mêmes principes.

Je tâcherai dans le 1^{er} article de notre journal d'administration d'inspirer à M. Poivre cette manière d'opérer puisque le Roi n'a pas jugé à propos de nous donner des instructions séparées, pourquoi n'en donnerions-nous pas de communes dans toutes les occasions où nous devons coopérer.

Cependant je ferai dresser des instructions pour M. de Vauquelin et je les enverrai communiquer à M. Poivre, copiées à mi-marge pour profiter de ses lumières et de ses connaissances locales.

A 7 heures du soir j'ai passé une heure dans le cabinet de M. Poivre. Il m'a remis le mémoire dont il est parlé plus haut, répondu en marge d'une manière qui annonce l'humeur et même l'aigreur. En lisant ses notes, je n'ai pas dû lui dissimuler que cette manière de traiter les affaires n'était pas décente, qu'il convenait à des gens honorés comme nous de la confiance du Roi et de ses ministres, de se respecter mutuellement. J'ai compris que de son chef il serait plus liant, mais il est toujours dépendant de la confiance qu'il a donnée à l'homme qui travaille dans son cabinet. Cet homme n'est pas poli, et j'ai peur que M. l'Intendant cessera de l'être, n'importe ; mes procédés avec lui lui serviront de leçon, car je continuerai, quoiqu'il en puisse arriver d'avoir pour lui les attentions et les égards les plus marqués.

Mémoire remis à M. Poivre par M. Dumas

M. Dumas observe sur les instructions données par M. l'Intendant au Sr Glemet régisseur en chef des traites du Roi à Madagascar qui viennent de lui être communiquées.

1°. Que l'établissement du bureau de traite composé du régisseur et des deux saieurs est propre à assurer la fidélité du service dans la partie de la comptabilité, objet important qu'il faut suivre avec la plus grande attention, mais qu'il peut y avoir péril à donner aux deux hommes en sous-ordre à peu près la même autorité et la même influence dans les opérations qu'au régisseur en chef, cela peut contribuer à leur inspirer le désir de s'élever au premier degré de confiance, au préjudice de celui qui est chargé de la régie. Il n'est arrivé que trop souvent que ces petites personnalités ont ruiné les plus importantes affaires.

Ce que M. Dumas dit ici n'est qu'une réflexion qu'il croit devoir communiquer à M. Poivre.

2°. Il pourrait y avoir inconvénient à faire présenter les Srs Bertaud et Becquet par M. de Vauquelin au chef Mainbou et aux autres chefs du pays comme gens préposés par le Roi et ayant la première confiance. Ces peuples ne connaissent entre eux qu'un chef, et sous celui-là d'autres chefs de moindre importance qui lui sont subordonnés ; leur espèce de gouvernement tient du despotisme asiatique comme de la monarchie où cette hiérarchie est toujours suivie.

3°. M. Dumas croit que M. de Vauquelin doit présenter le Sr Glemet comme l'homme chargé en chef de la traite, comme celui à qui il est expressément enjoint de faire observer la plus exacte bonne foi dans les marchés et dans les mesures, de maintenir le plus grand ordre et la meilleure police parmi les Français qui vont avec lui ; comme l'homme qui répond aux chefs que le Roi a envoyé à l'Isle de France de tout ce que la nation pourrait faire contre la foi de l'espèce de traite qui va se faire entre eux et nous, afin que les Noirs de Madagascar ayant à se plaindre de quelques employés ou de quelques soldats du détachement, soit en matière de marchés, soit en fait de police, ils sachent à qui porter leurs plaintes et qu'ils soient certains que par cette voie, elles parviendront jusqu'à nous.

4°. M. Dumas n'a pas vu et ne connaît pas le Sr Becquet à qui il paraît que M. Poivre donne la première confiance en fait de la politique du pays, le choix d'un tel homme est très important pour l'objet du moment et pour les vues que le gouvernement peut avoir pour l'avenir. M. Dumas vient de s'en informer, et il a appris que le Sr Becquet était ci-devant tonnelier sur les vaisseaux de la Compagnie, qu'il a été employé depuis aux salaisons à Madagascar, que d'ailleurs il était peu capable de traiter aucune sorte d'affaire surtout dans le genre politique, étant peu instruit, fort borné, très suffisant, et très entreprenant, sur le compte de qui la renommée a fait passer un acte de mauvaise foi commis à Madagascar avec les naturels du pays, ce qui n'est pas propre à leur donner confiance.

5°. Le sergent qui commandera le détachement pour la sûreté de la palissade ne peut être qu'aux ordres d'un seul. L'instruction que M. Dumas lui donnera prévientra toute difficulté ; mais ce serait courir les risques d'en faire naître que d'accorder aux employés comme au régisseur en chef le droit de lui donner des ordres. Cela n'empêchera pas qu'il ne soit détaché des soldats par le Sr Glemet pour escorter les employés qui seront dans le cas de s'avancer dans les terres par la nécessité du service.

6°. Par la lettre que M. Dumas écrit à M. de Vauquelin au sujet de la traite de Madagascar, qu'il a communiquée à M. Poivre avant de la faire mettre au net et dont ensuite il lui a fait remettre copie, M. l'Intendant est instruit des ordres que M. Dumas donne aux officiers de la marine relativement à cette traite, il ne faut pas que l'air de doute sur ce fait subsiste dans ses instructions.

M. Dumas pense que le Sr Glemet doit conserver le droit de donner des ordres positifs aux saieurs, supposé qu'ils fissent mal la salaison, et qu'ils ne doivent pas être indépendants de lui, même dans

cette opération qui est de leur état, et que c'est au Sr Glemet à qui il faut donner pour instruction de s'en rapporter à eux dans un fait sur lequel ils doivent avoir plus d'expérience que lui. Mais cette matière étant entièrement et exclusivement du ressort de M. Poivre, M. Dumas ne doit au service du Roi que de communiquer à M. l'Intendant ce qu'il pense sur ces matières.

Lorsque M. Poivre aura fait rédiger ses instructions, M. Dumas le prie de lui en faire remettre copie avec une liste, nom par nom, de tous les employés qui vont dans cette partie, afin que dans tous les événements il connaisse tous les individus qui peuvent contribuer dans ce lieu à la prospérité de la chose publique, ou qui par leur mauvaise conduite pourraient troubler l'harmonie et la bonne intelligence qui doit s'établir entre nous et les naturels de Madagascar.

M. Dumas fera remettre également à M. Poivre un rôle des soldats qu'il fait choisir pour ce détachement par leur sagesse et leur capacité en la besogne dont il est question.

8°. M. Dumas observe que M. Poivre n'a pas fait mention dans ses instructions des ornements et bijoux propres à la parure des nègres et en argent faux dont M. Dumas lui a parlé le 2 du courant. M. Poivre doit connaître mieux que personne si cela peut être vu de mauvais œil par les naturels du pays, s'ils viennent à le découvrir.

M. Dumas prie M. l'Intendant de donner la peine à l'un de ses secrétaires de lui porter les pièces qu'il aura à lui communiquer parce qu'il faut toujours avoir le temps de raisonner ensemble avant que les personnes intéressées aient en communication des instructions qui leur sont destinées.

Du jeudi 13.

J'ai dressé les instructions suivantes pour M. de Vauquelin.

Instructions

La célérité de l'expédition est dans ce moment ce qu'il y a de plus important pour le service du Roi. M. de Vauquelin n'a pas un moment à perdre pour se rendre à Madagascar, charger les bœufs, esclaves ou denrées qui seront achetés par le régisseur des traites et en faire le transport à l'Isle de France.

Les circonstances nous mettent dans la nécessité de faire faire deux voyages à M. de Vauquelin tandis que la saison déjà trop avancée semble s'y opposer. C'est à son zèle et à son activité à vaincre les difficultés et à surmonter les obstacles.

M. de Vauquelin à son arrivée à Madagascar demandera le chef Maimbou [ou Mainbou], le fera inviter à venir à son bord pour lui parler de la part du Roi. Il aura l'attention de pavoiser son vaisseau et si le chef se rend à son invitation, il lui rendra les honneurs que pourront le flatter davantage par le nombre de coups de canon, et les pavillons de tout caractère. Si le chef Maimbou refusait d'aller à bord et qu'il fit connaître quelque méfiance, M. de Vauquelin lui ferait offrir et lui donnerait des otages. Si tout cela ne le rassure pas, M. de Vauquelin descendra à terre avec un air de parade, escorté par le détachement de troupes, après avoir fait dresser des tentes pour s'aboucher avec ledit Maimbou.

Le discours qu'il doit lui tenir est à peu près ce qui suit.

Le Roi a envoyé un de ses généraux pour commander aux Isles de France et de Bourbon, à qui il a ordonné d'envoyer ses vaisseaux dans les îles voisines pour assurer les peuples qui les habitent de sa protection et de son amitié, pour renouveler avec les rois et les princes ses voisins l'ancienne alliance qui est entre la nation française et eux.

Après être arrivé à l'Isle de France sur ce même vaisseau le premier soin du général a été de le faire partir pour venir à Madagascar et remplir en cela l'intention du Roi.

Il m'a donné de te voir le premier, de renouveler alliance avec toi, de t'offrir la préférence pour la traite, supposé que je trouve dans ton cœur les mêmes dispositions qui sont dans le cœur du Roi de France et de son général.

A cette condition je viens t'offrir de leur part, amitié, protection, secours, et assistance, ainsi que la plus exacte bonne foi dans ce qui sera convenu pour la traite, soit pour le prix, soit pour les mesures.

Le Roi n'ignore pas que ceux qui ont gouverné l'Isle de France précédemment n'ont pas toujours veillé comme ils auraient dû sur la conduite des Français qui sont venus parmi vous pour y faire la traite et c'est une des principales raisons qui ont déterminé Sa Majesté à changer la forme de ce gouvernement qui jusqu'à présent n'avait que le commerce pour objet.

Il a envoyé pour cet effet à l'Isle de France un de ses principaux chefs de guerre à qui il a donné toute sa confiance pour établir l'ordre, la règle, et faire régner la bonne foi dans les traités et les alliances. Il a envoyé en même temps un intendant pour veiller de concert avec le général à l'exécution de tout ce que le Roi a ordonné et pour concourir avec lui à la sûreté du commerce, des traités et des alliances.

Ces deux chefs te parlent aujourd'hui par ma bouche, ils te tendent la main de la part du Roi en signe d'amitié, ils t'offrent son alliance et sa protection, ils t'invitent à faire profiter tes sujets, tes amis, et à profiter toi-même des avantages que vous trouverez à traiter avec les Français. Ils exigent de ta part la fidélité la plus inviolable dans l'observation de ce qui sera arrêté entre nous.

Je leur porterai ta réponse, montre leur que tu es un homme et par la parole que tu vas leur donner, et par la fidélité avec laquelle tu la tiendras.

Le général en suivant les principes de bonté et d'humanité que le Roi veut observer avec ses voisins t'a donné la préférence pour la première traite qu'il a permise parce qu'il a su qu'il y avait longtemps qu'il n'était pas venu de vaisseaux dans ton pays, et qu'il a jugé que vous deviez manquer de fusils, de poudre, de balles et de tout ce qui t'est nécessaire à toi et à tes sujets pour être heureux.

Par tout ce que je viens de dire, tu dois comprendre dans quel esprit le Roi de France veut et entend que l'alliance et la protection qu'il offre à ses voisins soient reçus de leur part.

Si le général ne te trouve pas disposé à y porter le même esprit, si tu ne la désires pas, si tu n'as pas dans le cœur d'observer tout ce qui sera arrêté entre nous avec la plus inviolable fidélité, j'ai ordre de lever l'ancre et d'aller mouiller dans d'autres rades pour offrir les mêmes avantages aux rois et princes tes voisins.

Si M. de Vauquelin trouve le chef Maimbou dans les dispositions que nous désirons, il lui donnera des marques d'amitié en le faisant manger à sa table, en le traitant d'une manière qui le flatte et qui le séduise. Il lui laissera entendre qu'à son retour il lui portera des marques de satisfactions et des présents qui seront le sceau du traité.

En attendant, M. de Vauquelin doit convenir avec M. Poivre des petites libéralités qu'il peut faire en effets de traite ; M. Poivre qui a fait un séjour considérable à Madagascar doit connaître mieux que qui que ce soit ce qui convient en pareil cas.

M. de Vauquelin insinuera au chef Maimbou que la résidence des Français sur ses terres servira de sauvegarde à sa nation, qu'il sera plus respecté de ses voisins et mieux obéi de ses sujets par le poids que lui donnera l'alliance et le traité qu'il va conclure avec le général de l'Isle de France.

Ces peuples connaissent les Anglais et ne les aiment pas, il faut les entretenir dans une sorte de méfiance, leur laisser entendre que c'est une nation contre laquelle il faut toujours être en garde et que si jamais ils en étaient opprimés, ils trouveraient des secours puissants parmi nous.

Ce qui est contenu dans ces deux articles doit être fait avec une sorte d'adresse qui ne compromette point et qui ne fasse point engagement, l'intention du Roi n'étant point d'aller faire la guerre à l'Angleterre pour l'intérêt de cette traite.

Il faut que la valeur de toutes ces choses-là soit dans l'opinion et qu'elle ne prenne de réalité que lorsque l'intérêt de notre administration l'exigerait.

Le Sr de Vauquelin présentera ensuite au chef Maimbou le régisseur en chef des traites du Roi, comme l'homme particulièrement chargé de traiter avec lui, comme celui à qui il est très expressément enjoint par le général et l'intendant de l'Isle de France de faire observer la plus exacte bonne foi dans les marchés et dans les mesures, de maintenir le plus grand ordre et la meilleure police parmi les Français qui resteront au Fort Dauphin, comme l'homme qui répond aux chefs que le Roi a envoyé à l'Isle de France de tout ce que la nation pourrait faire contre la foi des traités, comme l'homme à qui il doit s'adresser s'il avait quelques plaintes à porter contre quelques Français employés dans la dite traite ou dans le détachement envoyé pour garder la palissade, et qu'il doit être certain que par cette voie sa parole parviendra avec sûreté jusqu'à nous.

En prenant bien l'esprit de cette instruction M. de Vauquelin doit sentir avec quel art il faut engager le chef Maimbou à saisir avidement la préférence sur la traite et à nous fournir abondamment, la saison ne nous permettant pas d'aller de rade en rade montrer le pavillon du Roi et exciter la concurrence. D'un coté le besoin pressant de cette colonie rend les secours que nous allons chercher à Madagascar indispensablement nécessaires.

Cependant si le chef Maimbou ne se conduisait pas comme nous le désirons, qu'il eut l'air d'un homme qui veut faire la loi, qu'il s'obstinât à vouloir des piastres pour le prix des objets de traite ou que M. de Vauquelin n'aperçût pas dans ses dispositions entière sûreté pour la palissade, il prendrait le parti de lever l'ancre et d'aller mouiller à la baie de St Augustin où il trouverait un autre prince noir avec qui il traiterait sur les mêmes principes.

C'est à sa prudence, à son zèle, et à son intelligence à savoir tirer parti des circonstances où il se trouvera pour le plus grand bien du service.

*

J'ai écrit une lettre à M. Desforges pour le prier de conserver le commandement de l'île de Bourbon en vertu de ses anciennes provisions jusqu'à l'arrivée de M. de Bellecombe, n'ayant point d'officier supérieur pour en aller prendre possession. J'ai considéré d'abord que M. Desforges jouissant de la plus haute considération dans cette île où il possède de grands biens dont il a toujours fait le plus noble usage, personne n'était plus propre que lui à y répandre la confiance en faveur de la nouvelle administration : et dans les circonstances présentes il faut savoir mettre en usage ces sortes de moyens. M. Desforges est d'ailleurs un homme très recommandable par ses vertus, et le service du Roi sera toujours en sûreté dès qu'il dépendra de la droiture de ses intentions. Il se propose de partir le 19 sur le navire de la Compagnie *le Dauphin*.

J'attendrai l'arrivée de M. de Bellecombe pour faire partir des troupes ; il paraît que M. Poivre est également déterminé à garder M. de Crémont jusqu'à ce moment.

En rédigeant le Journal d'administration, j'avais écrit naïvement et sans récrimination ce qui s'est passé au sujet du Sr Glemet rapporté dans le journal d'hier ; M. Poivre m'ayant témoigné qu'il désirait que ces petites difficultés ne fussent pas consignées dans une pièce authentique, je n'ai pas hésité à supprimer la feuille, pour lui faire comprendre que même en faveur de la vérité je ne savais pas mettre dans le courant du service la plus petite chose qui put en altérer l'harmonie (cette minute est en original sous la cote D.) et l'article 2 du Journal d'administration de ce jour, après la suppression de plusieurs autres, a été mis au nom des deux administrateurs quoiqu'il n'eut été dans notre conférence que ma seule réquisition ; c'est ainsi que j'ai à ménager un caractère que les intrigants ont tourné du coté de la méfiance et qui est excité ou retenu par les gens qui l'entourent selon leurs intérêts. Je lui dois pourtant cette justice que quand je traite les affaires tête à tête avec lui, il ne montre que les meilleures intentions, mais lorsque par inspiration d'autrui il a pris un travers j'ai tout à prendre sur moi, car alors même dans la discussion des faits, il est prêt à y mettre de la grossièreté et il ne s'arrête que par le détachement et l'amabilité que j'y emploie.

Du vendredi 14.

J'ai signé ce matin la commission que nous avons donnée, M. Poivre et moi, à M. Chevreau commissaire et à M. Geraud assesseur que nous avons nommés pour faire l'examen, calcul, et vérification des factures originelles et du tarif des marchandises de la Compagnie. Ces messieurs doivent dresser procès-verbal de leur opération sur la foi duquel nous signerons ce tarif pour lui donner l'authenticité qu'il doit avoir.

J'ai donné des instructions pour le sergent qui commande le détachement destiné à garder la palissade au Fort Dauphin, et j'en ai fait remettre copie à M. Poivre.

Après avoir inséré hier dans le Journal d'administration la prière que j'ai déjà faite plusieurs fois à M. Poivre de me communiquer le mémoire des syndics sur les grains, je devais m'attendre qu'il me l'aurait envoyé aujourd'hui, mais il n'en a rien fait ; cette lenteur et sa contrainte quand je lui parle de ces sortes de choses, viennent de ce qu'il n'ose pas me dire : « Cela ne vous regarde pas » parce que je lui opposerais l'ordonnance concernant le gouvernement civil et qu'alors nous viendrions à un

éclaircissement qui déciderait le fait ; au lieu qu'en allant en avant tout seul il persuade à tout le monde qu'il est le seul homme de la chose, et sur sa conduite on jurerait qu'il a quelque intérêt à le persuader.

Je veux consigner ici que je ne ferais aucune attention à des misères de cette espèce si le service du Roi n'y était pas intéressé, car personnellement elles ne me font rien ; mais elles peuvent avoir un but fort important, et au-moins sont-elles contre les formes établies dans l'administration.

Du samedi 15.

La flûte *la Garonne* a mis à la voile pour Madagascar. Tout ce que j'entends dire de ce riche pays depuis mon arrivée me fait naître le désir de m'assurer par mes propres yeux de la vérité des faits. La plus grande partie des naturels, c'est-à-dire ceux de la côte de l'Est, que les Français ont le plus fréquentés, sont, dit-on, d'un caractère doux, soumis, plein de franchise et d'amitié pour les Français qu'ils chérissent exclusivement aux autres nations ; ces qualités et les dispositions qui se sont toujours soutenues méritent sans doute de n'être pas négligées. Je continuerai de prendre des renseignements et je les consignerai dans ce journal, à mesure que je les acquerrai.

Du dimanche 16.

J'ai été reconnaître une deuxième fois la plaine qui sépare le port de la Grande Rivière avec les ingénieurs et le commandant de l'artillerie. Voyez le journal de reconnaissance page .

Du lundi 17.

Le Conseil supérieur a tenu séance. Le procureur général a présenté un réquisitoire pour demander d'être reçu opposant à un arrêt du Conseil du 8, sur lequel il n'avait pas été ouï et qu'il a prétendu être illégal dans la forme et dans le fonds.

Cet arrêté m'ayant été communiqué le 10 parce que je n'avais point été au Conseil le 8, le procureur général en demanda alors communication, on voulut qu'il dit son avis sur le bureau même mais il demanda à emporter la pièce pour donner ses conclusions par écrit. Les circonstances firent que la pièce resta en feuille volante signée seulement du président du Conseil et qu'elle ne fut pas portée sur les registres.

En délibérant sur le réquisitoire du procureur général, il a passé à la pluralité des voix de supprimer le 1^{er} arrêté ainsi que le réquisitoire du procureur général, et de donner une forme nouvelle à cet arrêté qui dans le fond a d'excellents motifs.

Mon avis eut été que toutes les pièces eussent subsisté et qu'en faisant droit sur le réquisitoire du procureur général on eut modifié l'arrêt du 8 par un arrêt de ce jour ; je crois qu'en matière de justice il faut agir avec plus de poids et plus de mesure.

Je m'aperçois de plus en plus que le Sr Deribes n'a pas la confiance publique ; c'est un homme d'esprit qui entend parfaitement la forme judiciaire. Je suspendrai mon jugement sur son compte, jusqu'à ce que je le connaisse mieux, mais aujourd'hui pendant qu'on délibérait sur son réquisitoire, deux jeunes conseillers, MM. Rivalz et de Launay se sont lâchés en propos et en mauvaises plaisanteries à son sujet. L'homme qui a l'honneur d'être procureur général de Sa Majesté dans un Conseil supérieur doit être dans ses fonctions à l'abri de ces sarcasmes indécentes et je m'en suis expliqué. Je prierai M. Poivre de laver la tête à ces deux gens en particulier.

Du mardi 18.

Revue de la Légion. Elle a déjà l'air d'une troupe, mais il nous manque de l'étoffe pour les hautes-payas.

En entrant en service au moment de la formation il a fallu être plus attentif à mettre les soldats en état de recevoir et de retenir leurs consignes qu'à tout autre chose. Nous allons maintenant faire marcher les diverses instructions parallèlement. J'espère que dans 6 mois cette Légion sera en état de soutenir la revue d'un inspecteur sévère.

Le nommé Delorme est venu pour me communiquer une requête qu'il présente au Conseil contre le Sr Deribes procureur général. J'ai refusé d'en prendre lecture ailleurs qu'au Conseil si je m'y trouvais lors du jugement. Cependant j'ai écouté cet homme qui a voulu me mettre au fait de son affaire, et comme il m'a paru que la qualité de son adversaire lui donnait quelques craintes sur la lenteur et le sort du jugement, je l'ai assuré qu'il obtiendrait une prompte justice.

Si le fond du procès est tel que ce Delorme me l'a raconté, le Sr Deribes est coupable de supercherie envers un ignorant et de la mauvaise foi la plus marquée, mais il faut toujours suspendre son jugement jusqu'à l'entier éclaircissement.

Du mercredi 19.

Les dispositions du départ de M. Desforges ont absorbé la journée, c'est ainsi que s'est perdu jusqu'à ce jour une partie du temps.

A 7 heures du soir le Sr Bereau [Beraud²] est venu chez moi pour me communiquer un projet qu'il m'a dit avoir eu l'approbation de M. de Crémont, pour fournir la viande aux troupes de l'île de Bourbon, en bœuf frais au lieu du salé qui vient de France. Je lui ai répondu que si cela pouvait se faire au prix auquel la ration du soldat reviendrait au Roi par les traites de Madagascar, cela serait fort bien. Il m'a répondu que les entrepreneurs se contenteraient de ce prix.

Ce n'est pas tout, lui ai-je dit, il faudrait que notre fourniture ne grevât pas notre caisse qui n'a pas de fonds pour cet objet pour lequel le Roi n'envoie ici que des effets de traite pour acheter des bœufs à Madagascar. Il m'a répondu que les entrepreneurs se contenteraient de prendre en paiement ces mêmes effets de traite.

Cette facilité m'est suspecte, il faut que ces entrepreneurs aient des associés capables de faire leurs conditions bonnes. Ils n'auront mon approbation que lorsque je verrai plus clair, mais dans ce fait mon approbation ne leur est pas nécessaire car la manutention des vivres regarde M. l'Intendant exclusivement et ses sous-ordres. Je ne sais pas pourquoi le Sr Bereau est venu me faire part de son projet.

J'ai fini cette conversation en lui disant que les détails de marché à faire ne me regardaient pas, qu'ils appartenaient entièrement à M. l'Intendant et que c'était à lui qu'il fallait s'adresser, que je serais fort aise d'ailleurs que le soldat fut nourri en viande fraîche plutôt qu'en bœuf ou lard salé dès qu'il n'en coûterait pas davantage au Roi.

Du jeudi 20.

J'ai écrit une lettre circulaire aux syndics des différents quartiers pour faire assembler au port le dimanche 1^{er} de septembre tous les habitants qui n'ont pas feu et lieu dans les campagnes, afin de connaître par une revue exacte tous les individus, et savoir par quel genre d'industrie subsistent ceux qui n'ont pas propriété. Je ferai ce jour-là une espèce de revue des habitants du port pour la formation des Troupes nationales.

Départ de M. Desforges sur le navire de la Compagnie *le Dauphin* allant à Bourbon, et de là à Pondichéry. J'ai écrit à M. Law pour lui demander connaissance du Sr Gouret de Vaillarmé recommandé par M. d'Argental.

Du vendredi 21.

J'ai demandé à M. Poivre où est-ce qu'il comptait prendre une habitation. Il m'a répondu que nous la prendrions l'un à côté de l'autre ; on m'a parlé des Trois Islots comme d'un endroit qui nous conviendrait. M. Poivre m'a répondu que cela lui était égal qu'il serait bien partout, que je n'avais qu'à choisir un terrain : j'enverrai visiter ces Trois Islots.

² Il s'agit du Sr Béraud dont M. Crémont écrira le 15.1.71 : « Le Sr Beraud garde magasin principal à l'île de Bourbon est absolument indigne de cette place. Il joint à la plus grande incapacité, une extrême paresse et une conduite indécente, uniquement occupé à trafiquer avec des brocanteurs, ... » (A. N. Col E 26, en ligne sur IREL)

Du samedi 22.

Le Sr Carrière est venu me demander permission de s'embarquer sur le navire de la Compagnie *le Choiseul* pour aller à Madagascar.

Je lui ai demandé s'il était habitant de l'Isle de France et m'ayant répondu qu'il était de Lion [Lyon], arrivé dans la colonie sur le vaisseau *le Dauphin*, fils d'un négociant qui avait des intérêts dans une manufacture d'armes et qu'il voulait passer à Madagascar pour savoir la qualité d'armes qui était propre aux naturels du pays et envoyer en France des mémoires sur cet objet.

J'ai répondu à ce jeune-homme que les circonstances où se trouvait la partie de Foulepointe ne me permettaient pas de laisser passer dans ce quartier de Madagascar, d'autres personnes que celles qui étaient employées à la traite, que la qualité des fusils propres à cette traite était connue, et qu'il pouvait prendre d'ici toutes les connaissances dont il pouvait avoir besoin sur cet article, mais qu'il ne fallait pas songer à aller à Madagascar.

Du dimanche 23.

A 7 heures du soir le Sr Carrière m'a porté un billet de M. Poivre portant que ce jeune-homme demandait à passer à Malgache et que s'il n'y avait point de difficulté de ma part il y consentait. J'ai répondu par un autre billet que nous nous verrions là-dessus.

Par les informations que j'ai prises ce jeune-homme ayant apporté dans cette île 7 à 8000 livres qu'il a employées avec le Sr Bereau garde-magasin de l'île de Bourbon dans un projet de brasserie, en a formé un nouveau avec le même Bereau et le Sr Belleval secrétaire de M. Poivre pour l'entreprise de la fourniture de viande aux troupes et d'une boucherie publique. Cela se rapporte parfaitement à la proposition qui me fut faite par le Sr Bereau dont il est parlé à la journée du 19.

Comme je crois qu'au prix où nous avons trouvé les choses dans ces colonies, au prix où la cupidité les maintient, il ne peut être fait d'entreprise en aucun genre qui ne soit très onéreuse au Roi, je ne permettrai pas à ce jeune-homme de suivre sa spéculation en allant à Madagascar prendre connaissance de la traite, car l'intérêt d'une telle société serait de nuire à la traite du Roi pour en dégoûter ses administrateurs et les mener à son but par nécessité ; cette spéculation ne pouvant être fondée que sur l'espoir de se faire adjudger la fourniture exclusive avec l'usage des flûtes du Roi. Je crois que je n'ai pas mal aperçu cela dans la conversation du Sr Bereau.

Il me semble en général que les marins ont été et sont encore fort jaloux de faire souvent des voyages à Madagascar, je n'en suis pas étonné, ces voyages sont très lucratifs. Il passe ici pour généralement reconnu que depuis 1758 jusqu'en 1765 ils ont importé aux Isles de France et de Bourbon annuellement une année portant l'autre, au-moins 2000 esclaves tirés de ce pays, si ces esclaves avaient tous resté aux îles, la population en serait bien plus considérable aujourd'hui, mais la moitié dit-on a été exportée au Cap et vendue par la cupidité et l'espoir de réaliser.

Je présume que Madagascar doit être prodigieusement peuplée, car la nombreuse quantité d'esclaves que ce pays a fourni aux îles en 7 ou 8 ans a été traitée presque à un seul lieu de la côte appelé Foulepointe [ou Foulpointe].

J'ai appris que depuis quelques années plusieurs de ceux qui y résident pendant le cours de la traite en ont rapporté d'assez grosses parties d'ambre gris, cet aromate doit y être assez commun, un établissement dans ce pays-là nous en procurerait sans doute en abondance, mais je présume que c'est encore le plus petit objet des richesses qu'il nous offre.

Les mines d'or et de cuivre, la pêche de la baleine, l'abondance des subsistances en grains et en bestiaux, la beauté des bois de construction, sont des objets d'une toute autre importance.

Je prendrai des informations sur tout cela avec les gens instruits avant de faire aucun projet, car il faut travailler avec connaissance certaine.

Il a été procédé à l'adjudication au rabais des boutiques de détail au nombre de 4 qui ont été adjudgées à 4 et ¼ pourcent de bénéfice sur le tarif de la Compagnie. J'ai de la peine à comprendre que les adjudicataires puissent se tirer d'affaire par une vente fidèle et je crains que la vue de se procurer

facilité pour convertir le papier de la Compagnie en marchandises et les exporter dans l'Inde n'ait été le motif qui a déterminé à un rabais si considérable.

Selon les connaissances que je me suis appliqué à prendre de gens au fait du détail, il n'y a pas à se sauver au-dessous de 6% par le coulage de certains articles et le desséchement de quelques autres et les avaries que l'on risque sur tout ; et par ce que j'ai appris de ceux qui connaissent bien l'état présent de cette colonie, il faut se défier de l'intérêt qu'ont quelques particuliers à convertir en marchandises les billets de la Compagnie dont ils sont porteurs pour aller les réaliser dans l'Inde.

J'ai communiqué mes craintes à M. Poivre qui va prendre des mesures pour prévenir un abus funeste à l'approvisionnement de l'île.

Tandis que j'ai dicté l'ordre du 23 au 24 pour l'exécution des salves d'artillerie et de mousqueterie ordonnées ou d'usage la veille de la St Louis, fête du Roi, l'on m'a dit que la coutume de l'île était de faire un feu de joie où assistaient le gouverneur, le Conseil et le clergé ; ce feu n'étant point en usage dans les garnisons, j'ai pris langue et l'on m'a dit que cette cérémonie n'était point pour la fête du Roi, mais qu'elle était seulement cérémonie paroissiale parce que l'île est sous la protection de St Louis.

Pour plus grande sûreté j'ai envoyé chez le vicaire général parce qu'il ne faut pas blesser le rite, et sur la réponse affirmative de M. Le Borgne, j'ai chargé le major de la place d'en prévenir M. Poivre et de le prier de ma part d'ordonner la construction d'un feu de fagots.

Du lundi 24.

M. le procureur général est venu chez moi à 11 heures du matin de la part de M. Poivre pour concerter la cérémonie du feu de joie faite pour la fête de la paroisse et qui par l'unité de temps se lie naturellement aux réjouissances qu'on fait pour la fête du Roi.

Je lui ai répondu que j'ignorais l'usage, qu'il le savait mieux que moi et que s'il voulait pour plus grande sûreté il pouvait en aller conférer avec le vicaire général en lui faisant observer que je n'étais point disposé à faire aucun changement dans un usage de la paroisse.

M. le procureur général a été chez M. Le Borgne de la part de M. Poivre et de la mienne pour concerter avec lui la marche du soir. Ils sont convenus ensemble de quelle manière le clergé et le Conseil devaient marcher au feu de joie d'usage pour la fête de la paroisse et de l'heure où on chanterait le Te Deum. M. le procureur général est venu m'informer de tout cela et en a été rendre compte à M. l'Intendant.

A 4 heures du soir M. de Candos premier conseiller est arrivé chez moi, il m'a dit qu'ils avaient été avertis de s'assembler au gouvernement en habit noir, qu'il ne savait pas trop pourquoi parce qu'il croyait que la cérémonie du jour ne regardait pas le Conseil, je lui ai répondu qu'il fallait voir M. Poivre qui m'avait fait dire le matin que le Conseil y assisterait et qu'au surplus cela ne me regardait pas.

Demi-heure après les huissiers du Conseil sont venus me demander des sentinelles pour empêcher que le public ne prit les bancs des conseillers. Je les ai ordonnées sur le champ, ensuite le major de la place est venu m'avertir qu'on n'avait point préparé de fagots pour le feu, j'ai répondu qu'apparemment on n'en voulait pas faire. Quelqu'un m'a dit ensuite que le Conseil n'allait pas au Te Deum à la bonne heure.

A 5 heures j'ai envoyé chez M. l'Intendant pour lui dire que nous irions à la paroisse quand il voudrait : il a répondu que la cérémonie du jour était purement militaire et qu'il n'y allait pas. Je suis sorti seul suivi des domestiques et me suis rendu à l'église. J'ai renvoyé les sentinelles qu'on m'avait fait placer inutilement.

Rentré au gouvernement tout le militaire de la colonie est venu me saluer. M. Poivre y est venu à la tête du Conseil, j'ai reçu comme je devais cet hommage rendu au Souverain.

Dès que cette cérémonie a été faite je suis sorti pour aller chez M. l'Intendant à qui j'ai dit qu'il y avait un peu de malentendu, que j'avais été prévenu le matin par M. le procureur général que le Conseil assisterait à la cérémonie, et que jusqu'au moment du Te Deum personne ne m'avait averti qu'il n'y venait pas ; qu'au contraire les huissiers étaient venus me demander des sentinelles pour garder les

bancs du Conseil ; il m'a répondu que M. Deribes avait eu tort, qu'il avait pris cela sous son bonnet, que la cérémonie de la fête du Roi était purement militaire et que le Conseil ne devait pas y assister. Sur tout cela, lui ai-je dit, il n'y a qu'à convenir, car les choses sont fort indifférentes en elles-mêmes.

Cette inégalité dans la marche du Conseil a été on ne peut pas plus indécente. J'écrirai demain une lettre au procureur général pour que ces contretemps n'arrivent plus. Je voudrais que M. Poivre écoutât moins quelques jeunes gens qui sont dans le Conseil, et qu'il les autorisât moins à être en contradiction personnelle avec le procureur général ; quoiqu'il soit lui-même, le Roi l'a fait son procureur, et il me paraît que dans cette occasion les arrangements pris par M. Poivre avec moi n'ont été contrariés par MM. Rivalz et de Launay que parce qu'ils avaient été concertés entre nous par le ministère du procureur général, les gens en place doivent être surtout en garde contre ces petites personnalités des particuliers.

Du mardi 25.

J'ai écrit au procureur général la lettre page .

J'en ai reçu la réponse, elle ne me satisfait pas parce que le détail des faits n'est pas exact. J'en ferai l'observation à M. Deribes.

J'ai fait inviter toutes les Dames de la colonie à venir ce soir au bal au gouvernement. A notre arrivée nous avons trouvé cette colonie plongée dans une tristesse mortelle. Il entre peut-être dans la bonne administration d'égayer les esprits et d'étourdir les colons s'il est possible sur l'état malheureux où se trouvent les affaires de presque tous les particuliers ; j'ai donné en même temps un petit feu d'artifice sans grands frais. Je crois qu'il convient que la fête du Roi soit célébrée avec cette distinction.

Du mercredi 26.

Il paraît que mon bal et mon feu d'artifice quoique médiocrement exécutés ont superbement réussi. Le bal a duré jusqu'à 8 heures du matin, et je ne dois point regretter ce qu'il m'en coûte ; il m'a fourni l'occasion de répandre la confiance, de rassembler tous les principaux habitants des différents quartiers, de les combler d'honnêteté et de politesse, eux, leurs femmes et leurs enfants. J'ai lieu de croire qu'ils se sont retirés très satisfaits ; cela m'est revenu au moins dans la journée de toutes parts, tout cela a son utilité en administration.

J'ai reçu hier une lettre de M. Hermans en liasse , au sujet d'un bâtiment qu'on construit à la Grande Rivière du S. E. avec des bois du Roi. Ma réponse est page 169.

J'ai été chez M. Poivre pour conférer avec lui, car il faut que je sois toujours occupé à le chercher, le détail de notre conversation est dans le Journal d'administration.

Je suis instruit que le Sr Challan répand dans le public que l'administration de la colonie regardait M. l'Intendant seul, que M. Poivre a particulièrement la confiance du Ministre ; que le commandement de la Légion est mon lot unique. Cela ne me surprend pas, je connais le personnage ; pour remplir ses vues personnelles il doit chercher à persuader à tout le monde que l'homme dont il possède la confiance est le grand faiseur.

Ma dernière conversation avec M. Poivre m'a fait soupçonner que son intention était d'expédier un vaisseau avant le départ des navires de la Compagnie, et de n'avoir l'air de s'y déterminer que 8 jours à l'avance afin que je n'eusse rien de prêt sur ce qui me concerne, tandis que depuis quelques jours il travaille à ses dépêches et à cette occasion j'observe que n'ayant encore rien fait, rien vu, rien calculé, tout ce qu'il écrit est vain.

L'opposition qu'il voulait mettre à la construction d'une redoute part sûrement du même principe. Il voudrait dans les comptes que nous avons à rendre paraître avoir fait sa besogne et me laisser l'air de quelqu'un qui n'a pas su faire la sienne ; tout cela me paraît bien calculé dans le tripot particulier du secrétaire ; mais comme je l'ai marqué à M. Dubucq dans ma lettre du 1^{er} mars, je suis assez fort pour le personnage.

Le Sr Deribes procureur générale est venu me trouver et m'a dit en me présentant un mémoire au sujet de son affaire avec le nommé Delorme, que craignant l'événement et les suites du jugement qui serait

rendu, par rapport à ce qu'il n'était pas en bonne intelligence avec plusieurs membres du Conseil, il me pria d'en prendre connaissance et de vouloir donner mes soins à terminer cette affaire par arbitrage, qu'il engagerait M. Poivre à y consentir. J'ai consenti à sa demande et lui ai dit d'en parler à M. Poivre, que j'enverrai chercher sa partie pour lui en parler, et que nous ferions en sorte de terminer cette affaire. Je me suis donc mis au fait de la contestation et j'ai vu une grande lésion de la part du Sr Deribes sur le Sr Delorme. M. Deribes fait bien de chercher à s'accommoder et de ne pas attendre un jugement. Je crois en général que ce n'est pas un tel homme qui devait être fait procureur général et il me semble que les inquiétudes du public sont fondées.

Du jeudi 27.

Après avoir rédigé pour être inséré dans le Journal d'administration ma conversation d'hier avec M. Poivre, j'ai été chez lui pour lui communiquer ce que j'ai écrit.

Il a manifesté aujourd'hui le principe de sa contrainte avec moi en me disant au sujet de l'ordonnance concernant le gouvernement civil qu'il semblait que j'avais dicté cette ordonnance pour me donner toute l'autorité, qu'il n'en avait point eu connaissance avant son départ de Paris, et que s'il avait su ce qu'elle contient il ne serait pas parti, que par elle, il n'était que mon commis, et que s'il fallait me communiquer à chaque instant tout ce qu'il aurait à faire, il renoncerait plutôt à la besogne.

J'ai répondu que je n'avais pas eu plus connaissance que lui de la législation établie, mais que je savais qu'elle avait été copiée sur celle de St Domingue et de la Martinique. Il a paru persister dans l'opinion que M. Dubuq par la séduction de l'amitié avait changé les formes, pour m'attribuer à son préjudice des choses qui n'appartiennent point aux gouverneurs généraux des Colonies.

Et comme cette conversation s'est passée entre nous avec l'air de confiance que nous devons porter dans nos conférences, avec beaucoup d'aménité de part et d'autre, il m'a rappelé naïvement ce qui est rapporté dans ce journal au 8 août sur les permissions de s'embarquer qu'il aurait voulu signer conjointement avec moi.

Il est évident que M. Poivre s'était persuadé qu'il devait avoir ici toute l'autorité, que je serais borné à commander la Légion, et à lui faire faire l'exercice tandis qu'il aurait seul l'administration, et cela s'accorde avec ce qui est dit à l'article du 26 de ce mois.

Comment cet homme si simple à Paris, si éloigné de toutes prétentions a-t-il pu changer pendant un mois qu'il y séjourna depuis mon départ ? Car à son arrivée à Lorient il a agi avec M. Choquet comme avec moi en qualité d'un homme qui aurait exclusivement la confiance du Ministre, à tel point que si je n'avais pas été accoutumé aux contradictions et que je n'eusse pas attribué sa conduite à la séduction de quelques gens mal intentionnés, j'aurais peut-être mis de l'humeur dans les choses où l'on ne doit mettre que de la patience.

J'ai assuré M. Poivre que je n'avais point brigué l'autorité, qu'on ne m'avait accordé que celle qui appartient dans la législation des Colonies aux gouverneurs et lieutenants généraux, ou à ceux qui les représentent, et qu'il avait toute celle qui appartient aux intendants.

Que l'intention du Roi dans la forme établie avait été d'avoir deux hommes pour concourir au bien de son service afin qu'ayant toujours à délibérer ensemble, les erreurs de l'un fussent rectifiées par les lumières de l'autre, que cette forme consignée dans les instructions communes et dans les différentes pièces de la législation était sacrée et qu'il fallait absolument s'y conformer.

Du vendredi 28.

J'ai fait avec le Sr Francey quelques dispositions préliminaires pour la formation des Troupes nationales. Cette colonie fournit peu de l'espèce d'homme qui doit composer le nombre des soldats dans chaque compagnie en comparaison du nombre d'officiers de terre et de mer qui par leur naissance et leurs services ont le droit de prétendre à cette qualité dans les Troupes nationales. Je serai obligé de ne pas compléter les compagnies aussi cette colonie peut être regardée comme naissante.

Du samedi 29.

Conseil

En conséquence de la lettre que j'ai écrite au procureur général il a présenté un réquisitoire pour demander qu'on arrêtât et qu'on fixât les occasions où le Conseil devait assister aux cérémonies publiques, la marche qu'il devait tenir, la place qu'il devait occuper. Ma lettre a eu l'effet que j'en attendais. Je ne me suis adressé au procureur général qui n'avait point de tort, que pour éviter une explication sur ce point avec M. Poivre, que j'aurai toujours soin d'é luder, car tout homme qui n'est pas content est toujours prêt à s'aigrir, et certainement M. Poivre est très fâché de n'être pas seul administrateur dans cette colonie.

On a agité à l'enregistrement de l'ordonnance qui pourvoit à remplacer l'intendant en cas de mort ou d'absence, si M. Gonet présiderait le Conseil en pareil cas : les opinions ont été partagées mais on n'a pas délibéré.

Et à ce propos le Sr de Launay assesseur au Conseil m'a dit que dans ce qui concernait le commandement en cas de mort ou d'absence, son frère avait des justes prétentions en vertu de sa commission de lieutenant colonel : j'ai été très étonné que M. de Launay capitaine de la Légion ne m'ait point parlé lui-même de cette prétention et que son frère me fit cette levée de bouclier en plein Conseil, car il a dit cela de l'air et du ton d'un homme dont le frère est grevé d'une injustice qu'il croit être de mon chef. A l'issue du Conseil j'ai fait voir à M. de Launay dans l'instruction provisoire des places, ce qui est prescrit en pareil cas. Mais il ne croit pas que cette ordonnance faite pour les troupes de terre soit applicable à celles des colonies.

J'étais étonné de la mauvaise conduite que M. de Launay tenait avec moi depuis mon arrivée, en voila sans doute l'origine. Pourquoi ne m'en a-t-il pas parlé ? Je ne suis pas plus en droit de lui ôter le commandement quand l'ordonnance le lui donne que de [le] lui réserver quand il appartient à un autre.

Du dimanche 30.

Je suis parti pour aller visiter la côte au vent de l'île. Journal de reconnaissance page .

[Fin du journal du mois d'août 1767]

[Il se poursuit au 5 septembre.]

* * *